

Séance du 23 septembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
dont suppléés : 1
dont représentés : 5
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

17/09/2025

Date de publication

30/09/2025

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

Membre avec voix délibérative : N. DECRIND

Pouvoirs : A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 089-2025

Objet : Certificats électroniques - mandatement de Territoire d'énergie 90 pour un achat groupé

Vu

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la commande publique,
- les statuts de Territoire d'énergie 90,

Monsieur le Président expose que depuis plus d'une dizaine d'années et le passage au format d'échange PES V2 avec la trésorerie et la dématérialisation des échanges avec le contrôle de légalité, les collectivités utilisant les protocoles PES V2 et ACTES ont besoin d'un certificat de signature au minimum et un certificat d'authentification.

La dématérialisation des échanges ordonnateur/comptable transforme les documents papiers et leurs traitements manuels en données informatiques et automatiques. La dématérialisation permet d'échanger un flux de données unique qui prend en charge les pièces justificatives et intègre la signature électronique (mandats, titres, bordereaux) ainsi que les pièces justificatives des mandats et des titres.

En outre, à partir du 1^{er} janvier 2026, les collectivités devront, en fin d'exercice comptable, éditer un compte financier unique (CFU) qui nécessite de conventionner avec la Préfecture afin de se raccorder à ACTES. Ceci implique l'utilisation d'un certificat électronique d'authentification à la plateforme, idéalement au nom d'un agent télétransmetteur. Il ne faudra plus un certificat électronique mais deux.

Les démarches de commande de ces certificats sont parfois pesantes pour les services administratifs et ont un coût. Monsieur le Président précise que Territoire d'énergie 90, qui met à disposition un service informatique pour la maintenance des logiciels de finances et les outils interopérables est le plus à même de sélectionner l'outil le mieux adapté, ce au meilleur coût.

Dans ce contexte particulier, Territoire d'énergie 90 s'étant proposé de mener à bien une consultation sans engagement pour les collectivités adhérentes qui le souhaiteront, Monsieur le Président propose de mandater le syndicat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mandater Territoire d'énergie 90 pour le groupement d'achat de certificats électroniques,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Territoire d'énergie 90

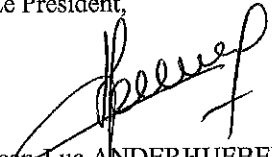
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-089_2025-DE

